



Projet de recherche

**Dynamiques et rôle économique et social du secteur informel des TIC
en Afrique de l'Ouest et du Centre, cas du Burkina Faso, du Cameroun et du
Sénégal**

Série document de travail DT-TIC-INFOR 3.4



Etat des lieux du sous secteur des TIC

Le secteur informel en question

DT-TIC-INFOR 3.4

Projet de recherche sur financement CRDI

AVANT PROPOS

L'économie des pays en développement, africains notamment, est caractérisée par la coexistence d'un secteur formel et d'un autre dit informel. Ce secteur occupe, selon les pays et les zones urbaine ou rurale, 70 à 80 % de la population active. Au cours des dernières années, son expansion a été favorisée par les crises économiques cycliques et l'application de politiques d'ajustement structurel. Aujourd'hui aucun domaine de la vie économique et sociale de ces pays n'échappe à l'emprise du secteur informel. Il en est ainsi avec l'essor notable des TIC dans les pays de la région à la faveur de la libéralisation des télécommunications, de l'avènement d'Internet, et, plus récemment, de l'expansion de la téléphonie mobile jusque dans les zones les plus reculées de beaucoup de pays. Ce nouvel environnement technologique crée des opportunités économiques qui contribuent à la richesse nationale ainsi qu'à la création d'emplois et d'activités créatrices de revenus au profit de diverses catégories sociales.

La recherche proposée s'inscrit dans une logique de valorisation du potentiel du secteur informel des TIC par la mise en place de cadres réglementaires et la prise de décisions politiques favorisant, le cas échéant, le passage à des activités et formes d'entrepreneuriat relevant du formel. Pour ce faire, il est d'abord important de caractériser ce secteur et d'en mieux comprendre les dynamiques actuelles et le rôle économique et social qu'il joue dans les pays couverts par la recherche, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun et le Sénégal.

La série documents de travail vise à publier les notes de travail et rapports des chercheurs et consultants impliqués dans le projet.

Les idées, opinions et pensées développées dans la série documents de travail engageant les auteurs et non le CRDI.

ACRONYMES

ADSL	: Asymmetric Digital Subscriber Line
ARCE	: Autorité de régulation des communications électronique, Burkina Faso
ARTEL	: Autorité de Régulation des Télécommunications, Burkina Faso
ARTP	: Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes,
BOAD	: Banque Ouest Africaine de développement
CDMA	: Code division multiple access en français Accès multiple par répartition en code (AMRC), Communication, des transports terrestres et des transports ferroviaires, Sénégal
CRDI	: Centre de Recherches sur le Développement International
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
CSI	: Conseil Supérieur de l'Information
DSL	: Digital Subscriber Line
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FCR :	: France Câble Radio
FFMO	: Forces-Faiblesses Menaces Opportunités
GPRS	: General Packet Radio Service
GSM	: Global System for Mobile communications
IUT	: International Communication Union
MIC	: Millicom International Cellular
MPTIC	: Ministère des Postes et des Technologies de l'information et de la communication (B. Faso)
MTN	: South Africa-based multinational telecommunications company,
MTTICTTTF	: Ministère des Télécommunications, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la
RnI	: Le Réel Normal d'Imposition
Rsl	: Le Reel Simplifié d'imposition
RSI	: Le Regime du Secteur Informel
RTC	: Réseau téléphonique commuté
SENTEL	: Senegal telecommunications –(TIGO)
SONATEL	: Société nationale des Télécommunications (orange)
SUDATEL	: Sudan Telecommunications
TELECEL	: Opérateur télécommunications,
TELMOB,	: Telecommunications Mobiles du Burkina
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest-africaine ().
ZAIN	: ex CELTEL

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
ACRONYMES.....	2
TABLE DES MATIERES	3
RESUME	5
INTRODUCTION	7
1 ETAT DES LIEUX EN GENERAL SUR LES TIC EN AFRIQUE ET DANS LA ZONE D'ETUDE.....	9
1.1 PANORAMA TECHNOLOGIQUE : LES PRODUITS ET LES SERVICES TIC.....	10
1.2 LA PRODUCTION DE BIENS EN TIC	11
1.3 LES SERVICES TIC	11
1.3.1.1 LES SERVICES A VALEUR AJOUTEE	11
1.4 COUTS DES PRODUITS ET SERVICES TIC	12
1.4.1 LA TELEPHONIE FIXE.....	12
1.4.2 LA TELEPHONIE MOBILE	13
1.4.2.1 GROUPE SONATEL (ORANGE)	13
1.4.2.2 TIGO (EX SENTEL)	14
1.4.2.3 SUDATEL	14
1.5 SITUATION BURKINA.....	14
1.5.1 L'OPERATEUR ONATEL : OFFICE NATIONAL POUR LA TELECOMMUNICATION	14
1.5.2 ZAIN (CELTEL)	15
1.5.3 TELECEL.....	16
1.6 SITUATION AU CAMEROUN	16
1.6.1 LES RESEAUX DE TELEPHONIE MOBILE.....	16
1.6.2 INTERNET	18
1.6.2.1 INTERNET CAMEROUN	18
1.7 POLITIQUES NATIONALES DES TIC : CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS AU GRE DES EVOLUTIONS DES TIC ET DUPLICATION DES ROLES	19
1.7.1 CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS AU GRE DES EVOLUTIONS DES TIC	20
1.7.2 CAS DU CAMEROUN.....	21

1.7.3	EXISTENCE D'UN MEGAMINISTERE AU SENEGAL	22
2	LE SECTEUR INFORMEL : UN PHENOMENE NOUVEAU ET MAL DEFINI	23
2.1	LE SECTEUR INFORMEL DANS LA LEGISLATION DES ECONOMIES AFRICAINES	24
2.1.1	SITUATION AU BURKINA FASO.	25
2.1.1.1	LE REEL NORMAL D'IMPOSITION (RNI)	26
2.1.1.2	LE REEL SIMPLIFIE D'IMPOSITION (RSI).....	26
2.1.1.3	LE REGIME DU SECTEUR INFORMEL	27
2.2	LA PLACE ET LE POIDS DU SECTEUR INFORMEL DANS LES ECONOMIES	27
3	PHYSIONOMIE DU SECTEUR INFORMEL DES TIC	29
3.1	LES ACTIVITES DE PRODUCTION DE BIENS TIC.	30
3.1.1	L'ASSEMBLAGE D'ORDINATEURS	30
3.1.2	LA PRODUCTION DE PRODUITS MULTIMEDIAS	31
3.2	LES SERVICES TIC A VALEUR AJOUTEE	31
3.2.1	LE SECTEUR INFORMEL D'ACCES AUX TIC :CYBERCAFES ET CALL BOX	31
3.2.2	LA FORMATION	31
3.2.3	LES VENDEURS DE BIENS ET SERVICES TIC	32
3.2.3.1	LES VENDEURS D'ACCESSOIRES ET DE TELEPHONES MOBILES.....	32
3.2.3.2	LES VENDEURS D'ORDINATEURS NEUFS ET DE SECONDE MAIN	32
3.2.3.3	LES CHARGEURS DE TELEPHONE MOBILE.....	32
3.2.3.4	LES COLLECTEURS DE FONDS POUR LES SYSTEMES DE FLOTTE	33
3.3	ANALYSE FORCES-FAIBLESSES MENACES OPPORTUNITES FFMO	33
	CONCLUSION.....	35
	ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE.....	36
	ANNEXE, SYNTHÈSE DU PROJET	37
4	OBJECTIFS	38
5	RESULTATS ATTENDUS ET LEURS UTILISATIONS, USAGERS ET BENEFICIAIRES	38
6	ORGANISATION	38
7	INSTITUTIONS ET PERSONNES RESSOURCES IMPLIQUEES	38

RESUME

Le secteur informel des TIC constitue un phénomène nouveau en Afrique. Il redessine à sa façon nos économies et entraîne dans son sillage de milliers de personnes captées par les nouvelles formes d'opportunités qu'il engendre. L'implication des populations à tous les niveaux de cette sphère, les espoirs qu'ils suscitent (création d'emplois) ainsi que les craintes occasionnées par son fonctionnement laissé à la dérive de l'évolution constante des TIC nous interpellent à avoir un regard plus introspectif sur le phénomène.

C'est pourquoi une étude scientifique s'impose pour faire le point sur tout ce que l'on est en mesure de connaître sur ce sous-secteur en effervescence, notamment ses forces et faiblesses, la trajectoire qui a guidé son histoire, les logiques qui sous-tendent son fonctionnement, les principaux acteurs, la réglementation en construction, les nouveaux ordonnancements sociaux enclenchés par le dynamisme du secteur, les facteurs qui influencent son développement, voire même opérer une nouvelle définition en l'absence de tout critère de légalité pour se focaliser sur les logiques intrinsèques de ce secteur. En effet, cette définition qui met l'accent sur la légalité ne part pas du secteur en tant que tel, mais propose une lecture de celui-ci en rapport à une autre forme de pratique économique en vigueur ailleurs.

Il serait mieux de partir du secteur informel pour donner sens et pertinence à une définition vierge de toutes empreintes idéologiques. S'agissant du sous-secteur des TIC, l'absence de publication dénote de l'urgence d'une étude scientifique afin de combler le vide théorique d'autant plus que son développement s'est fait à une vitesse exponentielle qui mérite des interrogations quant son rôle, ses pratiques, son importance, ses enjeux, ses prédispositions, ses atouts, ses potentiels, etc. pour les pays d'Afrique comme les cas du Burkina, du Cameroun et du Sénégal.

L'Etat des lieux du secteur des TIC au Burkina Faso, au Cameroun et au Sénégal réalisé dans le cadre de cette étude a permis de jeter une base pour explorer en profondeur le phénomène. On a grâce à ce premier travail renforcé nos hypothèses et aux questions de recherche, ce qui a abouti à la mise en place d'une méthode de recherche scientifique adaptée pour appréhender le phénomène nouveau qu'est le secteur informel des TIC en Afrique.

Les statistiques TIC dans les 3 pays vont dans une tendance croissante sur la plupart des indicateurs, en particulier ceux de la téléphonie mobile. Les prix dans ce domaine ne sont pas en baisse à cause de la stratégie oligopolistique des opérateurs de télécommunications d'une part et d'autre part du fait que les

opérateurs ne couvrent pas les mêmes zones et n'ont pas les mêmes services. Il est donc très courant de voir un usager avec deux ou trois téléphones portables. L'internet reste un phénomène urbain, mais la situation est en train de changer avec la possibilité d'accès par téléphone mobile et par clé USB GPRS.

En dehors des efforts de développement de services à valeur ajoutée comme les CALL CENTER au Sénégal, ainsi que du montage d'ordinateurs également au Sénégal, l'essentiel est orienté sur des services TIC en téléphonie mobile avec des milliers de CALL BOX au Cameroun ou de TELECENTRES au Burkina.

Les stratégies en matière de développement des TIC semblent dans l'ensemble être calquées pour les stratégies de cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. On dénote réellement un moindre effort pour faire des TIC une industrie véritable de développement.

Les sous produits ou produits embarqués sur les téléphones mobiles restent embryonnaires et augurent un développement futur, les opérateurs de télécommunications, poussés par les faibles taux de pénétration du mobile plus préoccupés par le développement des réseaux que la création de services utilisant les supports mobiles. Néanmoins, des expériences intéressantes commencent à voir le jour au Sénégal (accès au prix des produits agricoles avec www.manobi.sn) eu Cameroun (paiement par téléphone mobile).

Les observations faites dans les trois pays ont en effet montré que le secteur informel est un phénomène réel, important, mais non exploré, on ne connaît pas l'étendue du phénomène ou dans quel sens il va. Il draine des milliers de personnes, mais on ne possède aucune référence pour quantifier son apport aux économies. Si les politiques vantent le secteur des TIC comme pourvoyeur d'emplois en se référant aux emplois dits informels, il n'existe aucun mécanisme pour aider ou appuyer le secteur, ce qui est normal parce qu'il n'est pas pris en compte à part, en dehors des stratégies de récupération des impôts.

INTRODUCTION

Toute personne qui parcourt l'Afrique actuellement sera frappée par un phénomène apparent dans les grandes villes. Ce phénomène apparent est sans contexte la horde de jeunes qui vendent des cartes téléphoniques dans la rue, les cybercafés à chaque angle de rue dans les centres urbains ainsi que les étals de vente d'accessoires de téléphones portables.

Un phénomène moins apparent, mais bien présent est le nombre d'écoles informatiques relevant du public et surtout du privé qui déverse de centaines de jeunes dont seulement une poignée est récupérée par les services étatiques.

Les écrits des revues spécialisées sur l'économie africaine, les discours politiques, les journaux nationaux et internationaux montrent généralement que le secteur des nouvelles technologies en Afrique et particulièrement la téléphonie mobile est des pourvoyeurs de milliers d'emplois.

Bien que cet environnement profite à bon nombre de personnes grâce à la proximité de services qu'ils offrent et aux coûts moindres comparativement aux services relevant du formel, on s'intéresse peu au phénomène proprement dit, c'est-à-dire à son mode de reproduction, sa sécurisation, son développement et surtout sa contribution réelle aux économies.

La fluidité, la rapidité d'évolution des TIC et son caractère très innovant nous interpellent sur le devenir de ces milliers de personnes oeuvrant dans le secteur informel des TIC en Afrique.

L'état des lieux du secteur des TIC vise à dresser un panorama de la situation dans les trois pays de l'étude. Cela permettra de voir comment les TIC se présentent dans les pays concernés et comment le secteur informel des TIC est perçu et appréhendé dans la pratique.

Ce premier nettoyage va nous guider par la suite dans nos investigations sur la dynamique du secteur informel des TIC en Afrique.

Tout d'abord, nous allons nous intéresser dans le document à la carte d'identité du secteur des TIC dans les pays concernés.

Le point suivant sera de voir comment le secteur informel est perçu au niveau officiel et comment le sous-secteur informel des TIC est abordé dans les pays.

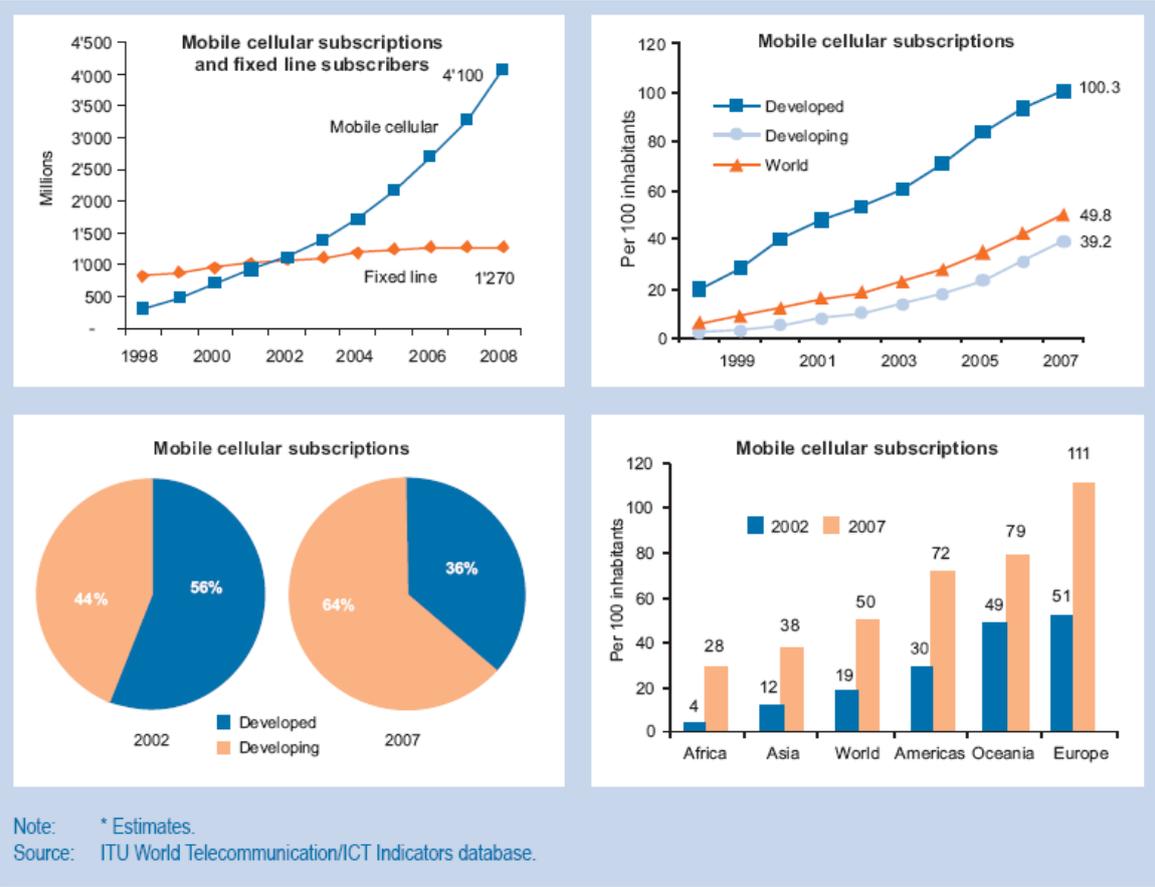
Ensuite, nous allons énumérer les types d'activités entrepris dans le secteur informel des pays concernés

Nous allons par la suite tirer par la suite une conclusion.

Ce document s'appuie sur les études monographiques faites dans les 3 pays concernés et constitue une synthèse qui sera utilisée pour étayer notre travail de recherche sur le terrain.

1 Etat des lieux en général sur les TIC en Afrique et dans la zone d'étude

S'il ya un domaine où les pays en voie de développement ont enregistré des performances records, c'est sans conteste dans le domaine des nouvelles technologies. Ce développement des nouvelles technologies varie bien sur d'un pays à un autre, mais dans l'ensemble, la croissance est nette surtout dans le domaine de la téléphonie mobile. En se référant à la période 2002 et 2007, la souscription en téléphonie mobile est passée de 44% à 64%, ce qui est considérable.



En prenant l'Afrique de l'Ouest francophone comme base d'observation, on a tendance à prendre le Sénégal comme la référence en matière de croissance des TIC ainsi qu'en matière de développement de services à valeur ajoutée. On y rencontre également les coûts de communications les plus abordables. Le Burkina Faso comme le Mali et le Niger entrent dans le créneau des pays à la traine sur le volet de création de services à valeur ajoutée. L'essentiel se concentrant sur le développement de la téléphonie mobile avec toujours des coûts élevés au niveau du consommateur final. Le Cameroun constitue pour

nous un témoin parlant en ce qui concerne l'Afrique du centre. Sa position géographique, son rôle, moteur dans le centre ainsi que la particularité de son économie nous donne une bonne vision de cette partie du continent.

En se référant aux critères de l'IUT sur l'Indice de Développement de l'Internet¹ en Afrique

Tableau 1 : Statistiques de base de quelques pays dans le monde, dont ceux de la zone de recherche

	Ligne fixe pour 100 habitants		Téléphonie mobile pour 100 habitants		Bande passante à l'internationale par utilisateur (bit/s)		Proportions de ménages ayant des ordinateurs		Proportion de ménages ayant accès à l'Internet à domicile	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
France	57.1	56.5	64.6	89.8	11076	46086	36.6	62	23	49
Pays Bas	50	44.7	75.3	117.5	17 064	92 832	69	86	58	83
Canada	65.9	55.5	37.9	61.7	4628	22250	64	79.1	54.5	72.1
Taiwan	59.2	62.3	108.3	106.1	1 380	12 632	56.8	67.1	45.9	61.6
Burkina Faso	0.5	0.7	0.9	10.9	320	2170	2	3	0.3	1.8
Cameroun	0.7	1	4.5	24.5	150	371	0.5	10.1		5.2
Sénégal	2.1	2.2	5.1	29.3	752	2079	1.7	7.8	0.5	1
Afrique du Sud	10.4	9.6	29.4	87.1	182	852	9.9	14.8	1.9	4.8
Égypte	11.1	14.9	6.4	39.8	339	1023	3	16.1	1.4	9.1

Source IUT 2009

Dans les pays de la zone d'étude, nous constatons une diversité de situation dans le développement des TIC. Dans l'ensemble, on observe une croissance entre 2002 et 2007. Si paradoxalement le Cameroun a fait une percée dans le domaine de l'équipement des ménages (0.5 à 10.1% entre 2002 et 2007), le Cameroun enregistre des performances moindres en matière de bande passante. Le Burkina Faso enregistre un faible niveau de progression de l'équipement des ménages dans la période considérée. Il faut dire que les taxes d'importation de matériels informatiques sont levées au Sénégal, contrairement au Burkina où les taxes sont assez importantes.

Dans l'ensemble, les pays concernés par l'étude sont dans la frange faible par rapport aux indicateurs de développement des TIC en Afrique

1.1 Panorama technologique : les produits et les services TIC

Les TIC dans nos pays se répartissent en production de bien et en fournitures de services. Nous allons nous intéresser au téléphone fixe et portable, à l'ordinateur ainsi qu'à l'Internet.

¹ IUT 2009 : measuring the information society ; the ICT Development Index.

Dans l'ensemble, le secteur des services est dominant dans l'environnement des TIC. Il existe très peu d'installations industrielles sur les TIC. Néanmoins, nous avons quelques exemples au Sénégal de montage d'ordinateurs.

1.2 La production de biens en TIC

Depuis janvier 2002, Technology Corporation SA, une filiale de droit local de l'entreprise canadienne Infoserve, a été la première entreprise à se lancer dans la production d'ordinateurs « à la carte » au Sénégal. Un an et demi après le début de son activité, la société a fabriqué environ 1 500 ordinateurs et serveurs, suite à des commandes locales. La fabrication de PC a été reprise dernièrement par la société CATI (Compagnie africaine de technologies informatiques), qui devient ainsi la seconde entreprise sénégalaise productrice d'ordinateurs, pour une production de 1 000 ordinateurs par an employant plus de 200 personnes².

Au Burkina Faso, le montage se fait à la carte à la demande des clients et le plus souvent, il ne sait même pas que l'ordinateur a été monté localement. La crainte que les produits faits localement ne soient pas de bonne qualité fait que les informaticiens n'osent pas dire à leurs clients que les pièces ont été assemblées sur place.

1.3 Les services TIC

On dénombre tout un éventail de services TIC. Parmi ces services, on pourra voir des services de ventes classiques de biens et des services à valeurs ajoutées.

1.3.1.1 Les services à valeur ajoutée

Au Sénégal

Au niveau du secteur privé, de nombreuses sociétés bien implantées agissent comme importateurs, installateurs et distributeurs tant pour le compte de la SONATEL que celui des entreprises et des particuliers.

Il existe également au Sénégal une dizaine d'opérateurs privés de terminaison d'appels au Sénégal.

² Rapport TIC infor état des lieux Sénégal.

Introduites en 1993, les télé centres (95% privés) ont connu un vif succès. En zone rurale, ils sont souvent le seul accès possible au téléphone pour les populations. Toutefois, ils subissent la concurrence de la téléphonie mobile.

Au Burkina Faso, l'essentiel des services est concentré dans la vente et la réparation de biens (ordinateurs, téléphones portables).

Il existe environ () providers Internet dont seulement une poignée continue d'exercer. Une des raisons évoquées par les providers est qu'il existe une concurrence déloyale avec l'opérateur historique des télécommunications- impossibilité d'avoir des appels locaux en dehors de la capitale, donc, pas de possibilité d'avoir des clients en dehors de la capitale). Beaucoup de providers ont donc mis la clé sous la porte et sont entrés dans d'autres volets comme la vente de matériels informatiques, la maintenance informatique et réseaux.

Au Cameroun, une cinquantaine de FAI se partagent le marché de l'Internet.

1.4 Coûts des produits et services TIC

Nous observons une diversité de situations dans les coûts et services TIC en Afrique. Certains pays comme le Sénégal ont opté pour la levée des taxes pour l'importation des ordinateurs, ce qui a favorisé le secteur alors qu'au Burkina, le matériel est taxé assez cher, bien qu'un effort ait été fait par le gouvernement, les coûts restent chers. Cela a comme conséquence le développement du marché des secondes mains et donc de l'informel. Les biens et équipements informatiques sont taxés autour de 20% et en prenant en compte la TVA (18 %), le transport, l'assurance et la marge du commerçant, on se retrouve vite avec 70 à 75% d'augmentation.

Dans la sous-région ouest-africaine, le Sénégal semble être le pays qui pratique les tarifs les plus bas pour les télécommunications.

1.4.1 La téléphonie fixe

Parler de téléphonie fixe actuellement n'a plus trop de sens du moment où le fixe est devenu mobile. On rencontre de fois des personnes possédant un 'poste fixe ' dans leurs sacs. Les postes fixes sont actuellement presque tous mobiles, en dehors des installations anciennes.

1.4.2 La téléphonie mobile

La téléphonie mobile est le sous-secteur qui connaît un développement fulgurant en Afrique, mais il existe toujours des possibilités d'expansion dans les zones rurales parce que le taux de pénétration est encore faible.

Plusieurs raisons expliquent cet état de fait : la cherté des équipements, les villages atomisés et non concentrés, et l'absence d'électricité. Pour pallier à ces problèmes, la plupart des pays comme le Burkina, le Cameroun et le Sénégal disposent d'un Fonds de service universel, mais l'opérationnalisation du fond tarde à voir le jour. Dans les cahiers de charge des opérateurs de téléphonie mobile, il existe également les exigences de couverture de certaines zones jugées non rentables et des efforts sont entrepris dans ce sens.

Au Sénégal, il existe trois opérateurs qui se partagent le marché des télécommunications. Le groupe SONATEL (orange), Tigo (SENTEL) et le dernier arrivé, le SUDATEL.

1.4.2.1 Groupe Sonatel (Orange)

Opérateur historique, la Sonatel, Société Nationale des Télécommunications du Sénégal, créé en 1985 par la fusion de deux entités publiques, l'Office des Postes et Télécommunications et Télé Sénégal, a été privatisée en juillet 1997, avec le statut de société anonyme. Elle a ouvert son capital au public, par le biais d'une offre publique de vente, et à un partenaire stratégique choisi par appel d'offres international : France Câble Radio (FCR), filiale à 100% de France Télécom. Sonatel est titulaire d'une licence de télécommunications globale qui lui permet d'exploiter tous les réseaux et services de télécommunications. Depuis novembre 2006, le groupe a adopté la marque « Orange ». Le groupe Sonatel offre des solutions globales de télécommunications dans les domaines du fixe, du mobile, de l'Internet, de la télévision et des données au service des particuliers et des entreprises. Leader au Sénégal, le groupe est présent au Mali depuis 2002, en Guinée Bissau et Guinée depuis 2007.

Le groupe Sonatel comprend :

- Sonatel Mobiles, qui assure l'exploitation du réseau mobile de Sonatel.
- Sonatel Multimédia, qui offre une gamme complète de services Internet destinée aux particuliers, aux professionnels, et aux entreprises.
- Orange Mali (ex Ikatel), opérateur global
- Sonatel Business Solutions qui offre des solutions téléphoniques d'entreprises
- Orange Guinée, filiale opérant dans la téléphonie mobile qui a été lancée en novembre 2007.

En Guinée Bissau, Sonatel a obtenu en décembre 2006 la troisième licence mobile pour une durée de 10 ans renouvelable. Par cette convention, Sonatel est autorisée à opérer sur l'International, la boucle locale radio et à offrir des services de Voix sur IP.

1.4.2.2 TIGO (ex Sentel)

L'Etat du Sénégal et la Société Sentel GSM ont conclu une convention de concession, le 03 juillet 1998 à Dakar, pour l'exploitation d'une 2ème licence de téléphonie mobile.

La société Sentel GSM, est détenue à 75% par le groupe de télécommunications Millicom International Cellular (MIC) et à 25% par un investisseur sénégalais privé. .

1.4.2.3 Sudatel

Une troisième licence globale de télécommunications a été attribuée en septembre 2007 à la société soudanaise des télécommunications Sudatel pour un montant de 200 millions USD. Celle-ci projette le démarrage de ses activités courant 2008.

Au Burkina Faso, nous avons également trois opérateurs qui se partagent le marché du mobile : TELMOB, TELECEL et ZAIN (qui était CELTEL).

Au regard des services offerts par les trois opérateurs (tarif différent, positivement géographique différent, services différents (Internet mobile, blacberry pour Zain et couverture des zones rurales plus étendues, tarification fixe pour TELECEL permettant une meilleure gestion de la consommation, tarif moins élevé dans le même réseau pour TELMOB, filiale de L'ONATEL qui a été reprise par MAROC Telecom, nous pouvons dire qu'il n'existe pas de véritables concurrences entre les opérateurs. Chacun conserve sa niche de client et de service et essaie de faire sa promotion. un constat flagrant d'absence de véritable concurrence est de voir que les usagers possèdent parfois 2 ou 3 téléphones à la fois afin de pouvoir profiter des services multiples et également profiter des opérations de bonus (achat de crédit de communication à 50% ou 100% de réduction) menés par tel ou tel opérateur.

1.5 Situation Burkina

1.5.1 L'opérateur ONATEL : Office National pour la Télécommunication

Avec des investissements croissants sans cesse, la concurrence reste rude entre les opérateurs. Le coût global du plan d'équipement de l'ONATEL serait de plus de 100 milliards de F CFA et concerne le réseau d'accès, les transmissions interurbaines, la commutation, la téléphonie

rurale, le cellulaire et Internet. Seul opérateur de Téléphonie fixe, pour l'instant, en attendant la libéralisation de ce volet, l'ONATEL contrôle 41% du marché du mobile.

L'Office a lancé, en juin 2005, un emprunt obligatoire sur le marché financier sous-régional, en faisant appel à l'épargne publique, d'un montant nominal de 16 milliards de F CFA. Cet emprunt, dont le prix d'émission a été fixé à 10 000F CFA. Les fonds mobilisés permettront à l'Office de disposer de 525 728 lignes fixes et 235 000 abonnements supplémentaires au téléphone mobile.

Depuis décembre 2006, le groupe Maroc-Télécom est le nouvel actionnaire majoritaire à 51 % de l'ONATEL. Avec un montant de 144 milliards de F CFA, le groupe marocain a été préféré à l'allemand Detecom, l'indien Essar Teleholdings, le français France Télécom, le Monégasque Monaco Telecom, le Saoudien Saudi Telecom et le russe Sistema/MTS.

Après la privatisation de l'ONATEL en 2006, cela aurait dû être le tour cette année 2008 des lignes fixes, dont les clients sont actuellement estimés à plus de 100 000. Le marché est prometteur. Le gouvernement ambitionne, d'ici 2010, de créer 125 728 lignes supplémentaires.

Ainsi ayant accru sa capacité en 2006-2007, telmob a pu faire face à la concurrence. Il compterait aujourd'hui un nombre d'abonnés d'environ un million

1.5.2 ZAIN (CELTEL)

Pour obtenir la licence de dix ans, Celtel a versé 10.6 millions de dollars. Celtel-Burkina peut s'émerveiller d'avoir réalisé, depuis son implantation, un investissement de plus de 20 milliards de FCFA et crée près de 140 emplois directs et 3 000 indirects.

Pour étendre et augmenter la capacité de son réseau et vanter les services qu'elle propose au public, la société a aussi lancé, en août 2003, un emprunt obligatoire de 3 milliards de F CFA dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Depuis son implantation en 2001, Celtel a investi plus 25 milliards de F CFA en infrastructure. Entre 2001 et 2004, elle a multiplié par près de trois son chiffre d'affaires qui s'élevait en 2006 à plus de 5 milliards de F CFA.

Son réseau s'étendait sur plus de 82 localités, mais son ambition est de couvrir 80 % de la population d'ici 2008. Déjà, 80 % des villes exigées par le gouvernement dans le cahier des charges ont accès au réseau, selon les autorités burkinabé. Celtel a eu le temps de fêter son millionième abonné en 2008 avant d'être englouti par le coréen ZAIN.

1.5.3 Telecel

Associé au départ à Salif Yaméogo, TELECEL a versé 8 millions de dollars pour obtenir sa licence et a pu bénéficier d'un prêt de 4 milliards de F CFA de la part de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) pour financer l'extension de son réseau.

Trois principaux actionnaires se partagent le capital de TELECEL Faso : Planor Afrique SA, représenté par le Burkinabè Appollinaire Compaoré, ont mis en péril, courant 2005, la survie de la compagnie de téléphonie mobile. En août de cette même année, après (44 %) ; Atlantique Télécom, contrôlé par l'Ivoirien Koné Dossongui (51 %) et West African Ground Fund (WAGF). Mais les bisbilles entre les actionnaires de TELECEL Faso, Koné Dossongui et Appollinaire Compaoré, ont mis en péril, courant 2005, la survie de la compagnie de téléphonie mobile. En août de cette même année, après avoir été mise sous administration judiciaire sur plainte d'Appollinaire Compaoré, la société a frôlé la liquidation.

En 2006 le président Appollinaire Compaoré partenaire d'Atlantique a fini par saisir la justice. Un audit financier sur la période août 2003 à fin juillet 2005 avait fait état d'un préjudice de près de 4 milliards de F CFA en 2003, à des pertes de près de 1 milliard en 2004. Aujourd'hui cette compagnie semble renaître peu à peu de ses cendres.

1.6 Situation au Cameroun

1.6.1 Les réseaux de téléphonie mobile

Trois opérateurs sont présents sur ce segment de marché, dans la réalité, c'est Orange et MTN qui opéraient. Le troisième opérateur, la Cameroon Mobile Telecommunication, une filiale de CAMTEL, a été créé en 2006 et vient d'activer son réseau mobile. La forte demande dans le sous-secteur a amené les opérateurs à offrir une gamme assez variée de produits et services à leur clientèle. Pratiquement chaque couche sociale est visée ainsi que chaque catégorie d'affaires. Les offres varient aussi en fonction de la période de la journée qui se divise en trois : heure de pointe de 6 :00 à 21 :00, heure creuse de 21 :00 à

24 :00 et heure très creuse de 1 :00 à 5 :00. Il n'y a pas longtemps, MTN a lancé un nouveau service où la facturation pouvant aller jusqu'à 90% de rabais, est fonction de la zone géographique.

Avec cette « agressivité » sur le terrain et la défaillance de l'opérateur traditionnel, le parc d'abonnés ne cesse de croître à un rythme exponentiel. En moins de six ans, les deux opérateurs ont à peu près 5 millions d'abonnés ; la part de MTN (3 000 000 d'abonnés soit près de 60%) dépasse celle d'Orange. Mais Orange serait le leader sur le segment des entreprises et le numéro 1 en termes de couverture géographique. En moins de quatre ans, le nombre d'abonnés a plus que triplé. La grande majorité de ces abonnés, soit 97%, sont sur le mode prépayé. Le taux de couverture nationale est de 85% et concerne principalement les grandes villes de plus de 50 000 habitants. 239 sur les 268 localités du pays sont connectés à l'un des réseaux et de ce nombre, 99 sont couverts par les deux opérateurs. Ce sont les provinces du Centre, Littoral et Ouest qui sont les mieux desservis. Le taux de pénétration est passé de 10,20% en 2004 à 15% en 2005 et se situerait autour de 17% à ce jour. Le réseau MTN est constitué de 400 stations relais et en 2007, il était prévu la construction de 118 nouvelles stations. Avec cette infrastructure, MTN couvre 81% de la population urbaine et plus de 21% du territoire géographique. Du point de vue du Régulateur, le marché n'est pas encore saturé ; il y aura saturation lorsque le marché atteindra 8 millions d'abonnés. Aux côtés de ces deux opérateurs, plus de 20 000 Call box, dont une proportion non négligeable en milieu rural, sont présents pour la revente des communications aux consommateurs finals.

En conclusion, on peut dire d'après le rapport d'évaluation du secteur fait par l'Agence de régulation des télécommunications entre février et juin 2007, que malgré les efforts des deux opérateurs privés, l'offre en service de télécommunications est insuffisante et nécessite d'être améliorée ; *« Les deux opérateurs de téléphonie mobile doivent étendre leurs réseaux et améliorer la qualité de leurs services afin de respecter les objectifs fixés dans le cahier de charges de leurs licences »*³.

En termes d'abonnés, c'est MTN le leader avec au 31 Mars 2008, 2 854 852 abonnés, suivi d'Orange avec 2 030 800 et CAMTEL en dernière position avec 191 842 abonnés (Statistiques de l'ART). Sur le plan de la couverture géographique, l'opérateur Orange est le leader.

Pour ce qui est d'internet, Il ya un nouvel opérateur « Ringo » qui a ciblé son marché sur les ménages ; ce qui fait sa force dans ce marché. Le sous-secteur informatique reste caractérisé par la multiplicité éparsée de vendeurs d'équipements informatiques.

³ « Mobile telephone networks : Coverage and quality of service », Nouvelles de l'ART, No. 20, Janvier 2008

La complexité pour trouver le nombre d'abonnés vient du fait que les usagers prennent des puces, les utilisent et les abandonnent au gré du moment. Le fait que les puces ne coûtent pas cher et que souvent, les portables sont volés ne favorisent pas un dénombrement correct. Ainsi, une seule personne peut détenir plusieurs puces qu'elles placement alternativement dans son appareil ou ses appareils pour appeler.

Les opérateurs gardent également secret leur nombre d'abonnés.

1.6.2 Internet

L'internet reste concentré dans les grandes villes comme partout ailleurs en Afrique, mais le développement des technologies CDMA et les kits de connexion USB avec les opérateurs ZAIN au Burkina et ... au Sénégal commencent à booster le sous-secteur de l'Internet mobile. Avec un simple téléphone mobile, il est possible d'avoir accès à l'Internet. Les particuliers, ONG et associations dans le monde rural et possédant la couverture réseau ZAIN peuvent se connecter tout juste en créditant leurs comptes simplement.

Cette révolution risque de changer le visage de la connectivité Internet dominé par les pléthores de cybercafés en milieu urbain, mais la cherté d'achat des ordinateurs ne va pas trop jouer au Burkina Faso. Les cybercafés sont devenus également un phénomène social où des jeunes se donnent rendez-vous pour de multiples raisons et ce n'est pas évident que l'internet mobile vienne détrôner le marché de cybercafés. On risque d'avoir deux produits complémentaires.

Au Burkina Faso, le marché de l'Internet reste concentré dans la capitale qui compte près de 80% des cybercafés du pays. Avoir une dizaine de fournisseurs Internets actifs dont un seul, fasonet) possèdent plus de 80% de la clientèle, le marché commence à se redessiner avec des providers plus innovants avec des technologies wimax (exemple : connecteo, Gigaset...)

1.6.2.1 Internet Cameroun

Depuis la libéralisation du secteur des télécommunications en 1998, le marché de l'Internet a connu des mutations. Actuellement on compte une cinquantaine de fournisseurs d'accès à Internet parmi lesquels l'opérateur traditionnel CAMTEL, le seul fournisseur d'Internet ADSL et le gestionnaire du point cm, MTN avec l'achat de Global Net et Orange qui a obtenu une licence d'exploitation. Ils sont relayés sur le terrain par plus de 2500 cybercafés installés surtout en milieu urbain. Les fournisseurs d'accès à Internet se connectent au backbone soit directement au VSAT, soit par liaisons spécialisées, soit par fibre optique.

La connexion des utilisateurs s'effectue par le RTC ou par liaison spécialisée radioélectrique ou filaire. En 2005, CAMTEL exploitait huit nœuds Internet dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua, Ebolowa, Sangmélina, Buéa et Kribi. Avec ces nœuds, CAMTEL dispose d'une bande passante de 155 Mbits/s. CAMTEL, dans un effort d'amélioration de la connectivité, a investi 18 milliards FCFA pour le raccordement du pays au câble sous-marin à fibre optique SAT3/WASC/SAFE. Avec cet investissement, CAMTEL dispose d'une bonne capacité de transmissions de 2,5 Gbits/s, d'une large bande passante de transmissions de données à haut débit via les réseaux Inmarsat et Intelsat et ambitionne de jouer le rôle d'Hub au niveau de la sous-région.

1.7 Politiques nationales des TIC : Changements institutionnels au gré des évolutions des TIC et duplication des rôles

Les politiques nationales des TIC dans les trois pays de l'étude semblent converger sur bien des points. Celui du Sénégal semble se démarquer par une politique volontariste ciblée et ambitieuse contrairement au Burkina Faso où les TIC semblent relever du domaine du développement, donc lié à l'aide extérieure. En dehors des efforts entrepris dans la modernisation de la société d'Etat ONATEL qui a été vendue à Maroc télécom, on ne voit pas dans les faits se dessiner une orientation claire et nette pour faire du secteur des TIC un levier de l'économie comme on le voit au Sénégal avec la levée des taxes sur l'importation du matériel informatique, L'existence de services à valeur ajoutée comme les call centers dus à l'existence d'une bande passante confortable...

Dans les trois pays étudiés, on semble suivre la même démarche sur le plan général. Cette démarche suit bien la tendance à l'ouverture des économies africaines amorcées dans les années 1990.

On a donc le même schéma avec l'existence d'un opérateur historique qui jouait en même temps la fonction de régulation du sous-secteur, de 1960 à 1990, l'ouverture au marché partiellement entre 1990-2000 avec l'apparition des réseaux mobiles de télécommunications et enfin, l'ouverture totale 2000 à nos jours avec le marché de l'Internet et des données ouvert aux opérateurs. Cette ouverture totale semble être partielle.

Dans les grandes lignes directrices des politiques nationales de lutte contre la pauvreté écrite dans les années 90, politiques fondées sur des stratégies de développements antérieures et réchauffés avec le vent de la libéralisation pour donner une place de choix au secteur privé.

Les documents de politiques TIC ont donc suivi cette courbure et pour le cas du Burkina Faso, il a été reviré plusieurs fois pour tenir compte du contexte. Dans l'ensemble, on peut dire que ces documents pour parler du Burkina Faso manquent d'opérationnalité du fait de la difficulté de lier la pauvreté aux TIC. En effet, il fallait que dans les axes du cadre stratégique de lutte la pauvreté, les TIC apparaissent dans les volets de base.

Les documents sont écrits plus avoir la caution des bailleurs que pour servir de trame opérationnelle à l'éclosion d'une véritable société des TIC au visage africain. On dénote donc une copie presque conforme des intuitions TIC comme celles qui ont vu le jour en France.

La mise en place des institutions liées aux TIC sont également en constante mutation du fait que le phénomène est nouveau et que l'avancée rapide de la technologie ne concorde pas avec les lois et décisions au niveau national.

1.7.1 Changements institutionnels au gré des évolutions des TIC

Au Burkina Faso l'autorité de régulation des télécommunications mise en place en 2000 pour jouer le rôle de régulateur, rôle occupé auparavant par l'ONATEL a été mué en autorité de régulation des communications électroniques (ARCE). L'Autorité de régulation des communications électroniques est régie par le décret 2009-346/PRES/PM/MPTIC du 25 mai 2009. Sa mise en place fait suite à l'adoption en novembre 2008 d'une loi portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina, une loi qui entre dans le cadre du processus mis en place par la CEDEAO et l'UEMOA pour garantir la libéralisation du secteur et son ouverture à la concurrence. Elle remplace désormais l'Autorité de régulation des télécommunications (ARTEL).

Le conseil supérieur de l'Information, crée en 1995, mais opérationnel en 1997 a été changé en CSC (Conseil Supérieur de la Communication) pour tenir compte également de certains aspects liés au TIC. C'est une institution d'appui à la démocratie dans la même lignée que le CIL et autres (commission de l'Informatique et des libertés). Sur le site officiel du CSE, on lit bien que la nouvelle loi relative au CSC marque le passage de l'appellation l'institution de Conseil supérieur de l'information (CSI) à conseil supérieur de la communication (CSC). Cela en vue de tenir compte de l'évolution constatée dans les techniques de diffusion de l'information et d'attester officiellement l'extension du champ de compétence de l'institution qui va, en réalité, au-delà de la régulation des médias⁴.

⁴ <http://www.csc.bf/conseil/presentation.htm>

Le ministère des Postes et Télécommunications a été changé en ministère des postes et des technologies de l'information ce ministère a été créé par *décret N° 2006-002 PRES du 05 janvier 2006* portant remaniement du gouvernement, le ministère des Postes et des Technologies de l'information et de la communication. Le MPTIC assure la définition et le suivi de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière des postes et des TIC.

La délégation générale à l'Informatique (DELGI) qui était rattachée au premier ministre a disparu par la même occasion. Elle est maintenant rattachée au MPTIC et est devenue un grand département de ce « méga- ministère ». il faut signaler que c'est d'ailleurs le directeur de cette institution qui a été confirmé au rang de ministre de MPTIC en 2006.

La situation semble similaire pour le cas du Cameroun.

1.7.2 Cas du Cameroun.

Au Cameroun, au lieu d'être rattaché au premier ministre, l'ANTIC est rattaché à la présidence. Elle est pourtant sous la tutelle du MINPOSTEL, on observe un amalgame, une confusion de rôle avec le MINPOSTEL. Avant l'entrée en scène de l'ANTIC, c'était la responsabilité seule du MINPOSTEL, département ministériel en charge des TIC, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique dans le secteur. Dans les textes créant l'ANTIC, l'une de ses missions est la définition et la mise en œuvre de la politique en matière de TIC. Cette mission vient emboîter le pas sur celle du ministère. Cette duplication a créé une duplication d'instruments de politique TIC. C'est ainsi qu'en 2005, le ministère a placé la charrue avant les bœufs en définissant sa stratégie sectorielle des télécommunications et TIC qui s'inscrit dans la mouvance du DRSP et de la Déclaration des OMD, mais aussi dans la dynamique actuelle de globalisation des échanges⁵.

Quant à l'ANTIC, en 2007, elle a élaboré la stratégie nationale de développement des TIC qui s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre des dispositions de la Constitution, du Code des investissements, des lois d'orientation du secteur de l'éducation, des orientations majeures du DSRP ainsi que des engagements du Cameroun en faveur de la réduction de la pauvreté dans le monde (OMD, Éducation pour tous, Déclaration de Tunis sur la Société de l'information, etc.). Cette stratégie qui vise 12 points, est sous-tendue par une vision politique où « *L'arrimage du Cameroun à la société mondiale de l'information et des savoirs en émergence constitue une priorité nationale et un enjeu majeur pour son devenir. Aussi, le gouvernement entend-il utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication comme l'un des leviers de la lutte contre*

⁵ Rapport état des lieux TIC INFOR Cameroun

la pauvreté et de la promotion du développement, dans l'optique de transformer le pays en une société du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans laquelle les citoyens, les ménages, les entreprises et les administrations utilisent pleinement Internet et les autres TIC de manière à assurer l'ouverture, la compétitivité et l'attractivité du Cameroun et de la sous-région d'Afrique Centrale dans le monde »⁶.

La régulation est assurée par l'ART, établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, décisionnelle et fonctionnelle. En plus de la régulation du secteur des télécommunications, elle est chargée aussi du contrôle, du suivi des activités des exploitants et des opérateurs et de la protection du consommateur de ce secteur.

1.7.3 Existence d'un mégaministère au Sénégal

Dans le site web du ministère, il est précisé clairement que le ministère des Télécommunications, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, des transports terrestres et des transports ferroviaires est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat dans les domaines des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication et des transports terrestres et des transports ferroviaires. À ce titre,

Il est chargé :

- du suivi et de la coordination de la politique sectorielle définie par le Chef de l'Etat dans ces différents secteurs ;
- de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des NTIC,
- de la représentation de l'Etat auprès des organisations internationales.
- Il assure la tutelle de la Société Nationale 'la Poste » et de la Sonatel.⁷

Pour conclure, il faut dire que le sous-secteur des TIC est un vrai chantier sur le plan institutionnel. La nouveauté du phénomène et le désir de se coller aux institutions supranationales, internationales ou Occidentales à tendance à la naissance d'institutions non opérationnelles avec des fonctions floues et doublées. Il est nécessaire de réfléchir à partir d'études et par consultations de tous les acteurs à une définition claire de l'homme moderne que nous souhaiterons avoir.

⁶ « Stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication », Présidence de la République, ANTIC, Octobre 2007

⁷ <http://www.telecom.gouv.sn/ntic.htm>

2 le secteur informel : un phénomène nouveau et mal défini

Le secteur informel des TIC s'est imposé de fait dans les économies africaines. Il est né suite aux croisements de plusieurs phénomènes.

- Le besoin d'externaliser des charges et des fonctions des opérateurs de télécommunications
- La facilité d'investissement et de déploiement des services
- L'existence d'une clientèle abondante forgeant et modifiant l'offre des services traditionnels et une possibilité de gains substantiels par rapport aux autres secteurs.
- Une main-d'œuvre abondante, désœuvrée et très créative

On peut pour simplifier et caricaturer que tout ce qui n'est pas formel est informel, mais dans la pratique, il n'existe pas une ligne de démarcation claire et précise entre le formel et l'informel du fait une certaine interpénétration et interdépendance des acteurs qui jouent souvent de doubles rôles (formel le jour et informel la nuit...) : certaines personnes captent le travail formel qui va dans la caisse de l'entreprise pour la faire en dehors des heures de service et encaisser directement le coût du service. Le couple Internet/téléphone portable qui permet d'outrepasser le patron et de capter certaines informations directement en dehors de la hiérarchie y est pour quelque chose. Sans les vendeurs de cartes de recharge, il ne sera pas possible de se réapprovisionner en crédits de communication et les opérateurs de téléphone mobile ne pourront pas jouer leur rôle.

La réglementation en matière de secteur informel ne se différencie pas également de celle du secteur informel des TIC qui d'ailleurs n'existe pas. Le secteur informel des TIC est assimilé aux autres pans des secteurs informels dans les économies.

Elle n'est pourtant pas qualifiée de la sorte par les opérateurs, l'Etat ou d'autres acteurs de la vie nationale et internationale. On affirme simplement que ce sont des emplois sans trop en préciser la nature et les caractéristiques : le secteur des télécommunications a créé x emplois directs et y emplois indirects...

Au Burkina Faso, le secteur informel est perçu dans la réglementation au niveau de l'imposition en se basant sur des critères de chiffres d'affaires.

Mais toute entreprise enregistrée et possédant un numéro d'identification est considérée de formelle. Mais en matière d'imposition, il faut une certaine somme qui être qualifiée de non informelle.

Les télécentres au Burkina ou les call box au Cameroun sont considérés comme non formels du moment où ils sont enregistrés et paient les taxes. Mais les conditions de leurs déploiements et le non-respect des

textes de l'ONATEL elle-même font qu'elles sont bel et bien dans le paysage du secteur informel. Il n'est pas rare de voir un télécentre qui ouvre ses portes et qui les referme deux ou trois après par manque de clients, de problèmes de gestion ou simplement du manque de formation ou de l'incompétence du gérant, tant d'éléments qui sont évités dans les structures formelles grasses à des filtres multiples (diplôme, expériences, droits et devoirs du travailleur...). Au Burkina, au début du déploiement des télécentres, il y avait une distance minimale entre deux télécentres à observer pour que les entreprises soient rentables, mais après un certain temps, aucune distance n'était observée et on peut trouver des télécentres côte à côte. Cette mesure est même devenue obsolète avec les télécentres mobiles qui n'ont pas besoin d'un endroit fixe pour s'installer. Cela pose un grand problème pour le service des impôts pour qui le fait d'avoir un endroit physique et bien délimité est un critère essentiel pour définir l'entreprise.

2.1 Le secteur informel dans la législation des économies africaines

Si le secteur informel est très important en Afrique, il est très difficile de le quantifier et de cerner dans les moindres détails.

Au Burkina Faso, au Cameroun comme au Sénégal, l'Etat s'est préoccupé tardivement du secteur informel. Au Burkina Faso, ce n'est qu'en 1986 que le secteur informel a commencé à être intégré dans les plans de développement⁸. On a surtout en exergue le secteur de l'artisanat et aucune disposition n'existait pour l'informatique balbutiante, ne parlons pas des nouvelles technologies. actuellement, les textes ne font pas toujours mention des TIC bien que le phénomène soit présent.

Selon le rapport de l'OIT (1997) les unités économiques informelles, en plus des différents problèmes d'ordre social et économique qu'elles rencontrent, sont confrontées à un ensemble de contraintes dues au cadre institutionnel, légal et réglementaire dans lequel elles évoluent : textes statutaires, prescriptions légales, accès au crédit, investissements, accès aux marchés publics et d'exportation. La raison principale en est que, jusqu'à récemment, leurs spécificités n'ont pas été distinguées dans le cadre de la promotion du secteur privé.

On constate que le phénomène perdure pour la caractérisation du secteur informel.

⁸ Bertrand Gaufryau et Carlos Maldonado, *Politique de l'Etat envers le secteur informel - Burkina Faso, Micro-entreprises et secteur informel*, OIT, Document de recherche S-INF-1-12, secteur informel: fonctions macroéconomiques et politiques gouvernementales: le cas du Burkina faso

La fiscalisation du secteur informel au Cameroun est un phénomène récent. C'est seulement avec la loi des finances de 1995/1996 complétée par celle de 1996/1997 que le secteur informel est devenu visible au sens de la fiscalité avec l'institution d'un impôt libérateur. Cet impôt ne prend en considération que le chiffre d'affaires et pas les actifs. Les pouvoirs publics soucieux de la difficulté des acteurs du secteur informel de présenter une comptabilité régulière et par souci de simplification ont opté pour l'imposition sur une base forfaitaire. La procédure de taxation en matière d'impôt libérateur est basée essentiellement sur la déclaration des contribuables⁹.

Au Burkina Faso, il existait une forme d'imposition dénommée CSI (contribution du secteur informel) basée sur le montant du chiffre d'affaires des unités de production et du secteur dans lequel elle opérait. Cette classification est similaire au cas du Cameroun où c'est le montant du chiffre d'affaires qui est le critère de base pour faire partie du secteur informel ou pas.

Ainsi, au Cameroun, ainsi, relève de l'impôt libérateur, les commerçants ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 15 millions de FCFA et les prestataires de services avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de FCFA. En fonction de la nature de l'activité et de la taille de l'affaire en termes d'investissements en équipements, on distingue quatre catégories d'imposition : A, B, C et D. La catégorie A paye un impôt forfaitaire annuel de 0 à 20 000 FCFA, la catégorie B, de 20 000 à 50 000 FCFA, la catégorie C, de 40 000 à 50 000 FCFA et la catégorie D, de 75 000 à 100 000 FCFA. En plus de l'impôt libérateur pour les activités localisées, le fisc perçoit un droit d'enregistrement et de bail qui correspond à 17 % du loyer. Bien que ce soit l'inspecteur des impôts qui détermine le taux d'imposition, il revient à l'agent communal de contrôler sur le terrain l'effectivité du paiement de l'impôt libérateur, car ce sont les communes et mairies, les principales bénéficiaires de cet impôt.

À côté de ces impôts, il existe un autre mode de taxation qui concerne essentiellement les activités du secteur informel non localisées ; il s'agit d'une taxe communale journalière qui s'élève à 100 ou 200 FCFA. Au regard de ces deux outils dont dispose le gouvernement, on peut dire qu'au Cameroun, le secteur informel contribue dans une certaine mesure aux recettes budgétaires de l'Etat.

2.1.1 Situation au Burkina Faso.

Au Burkina Faso, les contribuables sont répartis dans trois régimes en fonction de leur chiffre d'affaires, de la nature de leur activité et de leur forme juridique. La portée de cette distinction est essentiellement liée aux obligations déclaratives et de tenues de comptabilité.

⁹ Etat des lieux TIC Infor Cameroun, 2008

Les contribuables relevant d'un régime du réel sont tous astreints à la tenue de comptabilité (système normal pour ceux relevant du réel normal d'imposition système allégé pour ceux relevant du régime simplifié d'imposition.).

Les contribuables relevant de la contribution du secteur informel n'ont pas d'obligation fiscale de tenue de comptabilité sauf les établissements d'enseignement relevant de ce secteur qui sont astreints à la tenue d'une comptabilité selon le système minimal de trésorerie.

Les obligations déclaratives sont mensuelles pour les contribuables relevant du régime du réel normal d'imposition et trimestriel pour ceux relevant du régime simplifié d'imposition en matière de TVA et d'impôt minimum forfaitaire particulièrement. Tandis que la contribution du secteur informelle est annuelle.

2.1.1.1 Le Réel Normal D'imposition (Rni)

sont assujettis à ce régime les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaires toutes taxes comprises (TTC) supérieur ou égal à :

50 millions de FCFA pour les livraisons de biens, les travaux immobiliers et travaux publics, les fournitures de logement, les ventes à consommer sur place, les agriculteurs planteurs, éleveurs et les pêcheurs ;

25 millions de FCFA pour les opérations autres que celles visées ci-dessus ;

25 millions de FCFA pour les contribuables qui réalisent les opérations mixtes.

Les commissionnaires en douane sont assujettis à ce régime quelque soit le niveau de leur chiffre d'affaires.

2.1.1.2 Le Reel Simplifié d'imposition (Rsi)

Sont assujettis à ce régime les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaires toutes taxes comprises (TTC) :

Supérieur ou égal à 30 millions et inférieur à 50 millions pour les livraisons de biens, les travaux immobiliers et travaux publics, les fournitures de logement, les ventes à consommer sur place, les agriculteurs planteurs et éleveurs ;

Supérieur ou égal à 15 millions et inférieur à 25 millions pour les autres ;

Supérieur ou égale à 15 millions pour les exploitants individuels qui effectuent des opérations mixtes.

Les personnes morales qui ne remplissent pas les conditions du RNI et les exploitants individuels exclus de la CSI, sont également assujetties au régime RSI.

2.1.1.3 Le Regime du Secteur Informel

Sont assujettis à ce régime les personnes physiques qui réalisent un chiffre d'affaires:

Inférieur à 30 millions de FCFA lorsqu'elles effectuent des livraisons de biens, des ventes à consommer sur place, des fournitures de logement, des travaux immobiliers et travaux publics, pour les planteurs éleveurs et pêcheurs;

Inférieur à 15 millions s'il s'agit d'autres opérations ou d'opérations mixtes.

L'option est ouverte aux contribuables pour relever d'un régime supérieur.

Vue, sous cet angle qui est le recouvrement des créances, une entreprise peut être qualifiée d'informelle au Burkina et être formelle au Sénégal ou au Cameroun, d'où une difficulté d'appréhender le phénomène sous cet angle.

Certaines unités de production économiques préfèrent rester dans l'informel pour de multiples. Une des raisons d'appartenir à un régime donné est de pouvoir postuler aux marchés de l'Etat. L'Etat étant un des grands pourvoyeurs de marchés publics pousse donc implicitement les unités de production voulant postuler à sortir du noir. Les unités ne souhaitant pas postuler peuvent donc rester sous des formes diverses sous un régime donné.

2.2 La place et le poids du secteur informel dans les économies

Au Sénégal, avec 60% de la population active, le secteur informel occupe une place importante dans le marché de l'emploi dans le sens où, d'après le directeur des PME, le pays compte quatre millions d'actifs dont seuls 250 000 sont inscrits à la sécurité sociale, ce qui implique que le reste travaille dans l'informel. Ainsi, pour Ibrahima Diouf, « en 1998, le secteur a une production estimée à 1 926,4 milliards de FCFA, soit 3,2 millions de dollars. Créant ainsi une valeur ajoutée de 1 457,9 milliards de FCFA »¹⁰. Dès lors, le secteur informel assure, pour l'économie sénégalaise, 60% du produit intérieur brut avec notamment une implantation internationale de certaines entreprises informelles comme le Comptoir commercial Bara Mboup jouissant de 25 ans d'expérience qui lui permettent de travailler en partenariat avec la société sud-coréenne Samsung. Selon le directeur des PME, CCBM a un chiffre d'affaires de 20 millions de FCFA. Ainsi, le secteur informel occupe, selon Ibrahima Diouf,

¹⁰ Entretien réalisé le 24/07/2003 par Habibou Bangré avec Ibrahima Diouf, disponible sur le site Internet : http://www.afrikeco.com/articles/economie.php3?id_article=6395

95,7% du commerce, 99% du transport, 93,7% des autres biens et services de l'économie nationale (Direction de la Prévention et de la Statistique, 1996)¹¹.

La même tendance s'observe au Burkina Faso et au Cameroun du fait de la faiblesse en taille du secteur dit formel qui n'absorbe qu'une partie de la main-d'œuvre active. Tout le reste est reversé dans le secteur informel dans des degrés divers.

¹¹ Etat des lieux TIC Sénégal

3 Physionomie du secteur informel des TIC

Le secteur informel revêt de formes multiples et épouse les formes traditionnelles du secteur informel.

En nous référant au sociologue Abdoulaye Niang, le secteur informel peut être subdivisé sous forme de catégories suivantes: le secteur informel de survie, le secteur informel de subsistance, le secteur informel de promotion et le secteur informel de transition.

- Le **secteur informel de survie** désigne l'exercice des activités dérisoires qui ne nécessitent aucune formation préalable du promoteur avec, notamment, un investissement en deçà du minimum vital. Ici, seule l'insertion dans les « réseaux de solidarités à finalité alimentaire » (Niang, 1996 :73) permettra à l'entrepreneur d'économiser. C'est pourquoi on l'appelle les « activités de passage » pour grimper vers les entreprises plus solides. Notons également que ces activités sont les seules sources de revenus des acteurs qui y évoluent.
- Le **secteur informel de subsistance** renseigne sur les activités marquées par « une production irrégulière et d'un niveau faible » (Niang, 1996 : 74) avec une confusion exagérée entre le budget de l'entreprise et celui du ménage. Ce qui conduit ces entreprises à tenir en faible estime le coût de l'amortissement du matériel, de son entretien et les dépenses d'entretien de la force du travail ; les activités ne servent alors qu'à assurer la reproduction de la force du travail et subvenir à l'exigence quotidienne de la dépense.
- Le **secteur informel de promotion** informe des entreprises disposant de moyens de travail fonctionnels avec un niveau de compétence technique ou autres élevé dont la finalité majeure est de faire des profits considérables. Dans cette catégorie, l'ascension sociale constitue une donnée de première importance pour les chefs d'entreprise pour qui, la prudence en matière de prise de risque, est une règle essentielle.
- Le **secteur informel de transition** permet de traduire une dynamique de mise en cohérence des outils technologiques modernes avec un sens organisationnel élevé dans certaines entreprises dont la recherche du profit transcende certaines considérations morales. Cette catégorie du secteur informel est plus proche de l'économie capitaliste, car la recherche maximale du profit et la compétitivité sont explicites. Dans ces entreprises, en raison de l'importance et de la bonne image de leurs productions, appliquent le système du salariat de type formel avec des contrats à durée déterminée, « le temps d'exécution d'une commande ou d'un marché important requérant l'emploi davantage de travailleurs spécialisés et en nombre suffisant »

(Niang, 1996 : 76). Bref, c'est une catégorie où l'ambition des entrepreneurs excède l'ascension sociale pour s'ouvrir à la conquête économique en se référant aux entreprises modernes.

Cette catégorisation jette un éclairage sur le secteur informel en général et pour le secteur informel des TIC qui en est une composante, nous pouvons à la lecture des activités informelles des TIC que nous allons dresser apercevoir ces différents aspects. La vision par activité nous permettra de mieux appréhender le phénomène d'une façon simpliste et de mieux en comprendre les mécanismes de sa formation, son évolution et ses perspectives.

Un aspect particulier à noter est que le secteur informel des TIC a créé de nouveaux métiers qui n'existaient pas auparavant. Ces nouveaux métiers donnent un caractère particulier au secteur informel qui la rend difficile à insérer dans un environnement donné.

Nous allons faire le tour des activités informelles des TIUC rencontrées dans les pays de l'étude.

Parmi les activités informelles, on va examiner :

1. Les activités de production de biens TIC
2. Les services à valeur ajoutée TIC.

Que ce soit les activités de production de biens TIC ou les services à valeur ajoutée, on rencontre souvent les mêmes activités dans le secteur du formel. Des raisons multiples peuvent conduire une personne à exercer dans l'informel, ce que nos enquêtes essaieront d'approfondir dans la suite du projet.

3.1 Les activités de production de biens TIC.

3.1.1 L'assemblage d'ordinateurs

Au niveau du secteur informel, nous rencontrons les métiers de vente d'accessoires informatiques et de montage d'ordinateurs. Ces deux éléments sont liés dans le secteur informel parce que certains clients voulant des ordinateurs moins chers sollicitent le montage en local d'ordinateur. Il arrive aussi que la personne qui fait le montage ne révèle pas que le matériel a été assemblé sur place, ce qui peut dévaloriser son travail avec le manque de confiance généralement que les clients ont. En effet, la complexité des ordinateurs fait que beaucoup de personnes ne s'imaginent pas que l'on peut monter soi-même son ordinateur.

Les personnes exerçant dans ce métier viennent des écoles informatiques et parfois, n'ont même pas reçu une formation informatique en maintenance, mais ont simplement appris par passion et sur le tas.

Les ordinateurs assemblés ne sont pas exposés le plus souvent. Ils sont vendus au client, directement qui en fait la commande et le plus souvent, l'assembleur le fait à domicile.

3.1.2 La production de produits multimédias

En dehors de cette activité de production, nous avons ceux qui reproduisent des CD, des DVD à la sauvette et les mettent sur le marché et sans licence d'exploitation. Les produits ne sont pas exposés le plus souvent et sont vendus grâce au système de bouche à oreille. Il arrive parfois que la personne installe le programme et ne donne pas le support, ce qui fait qu'au moindre problème il doit revenir le réinstaller contre une rémunération.

3.2 Les services TIC à valeur ajoutée

L'observation faite dans les 3 pays nous donne une catégorisation en : ventes, formation, accès,

3.2.1 Le secteur informel d'accès aux TIC : cybercafés et call box

Les cybercafés, les télécentres fixes et mobiles ou encore les call box représentent l'univers du secteur informel d'accès aux services TIC. Si les cybercafés sont concentrés dans les centres urbains, les autres services comme les call box sont répandus même dans les petites localités. Les dispositifs d'alimentation par panneaux solaires et accumulateurs simples ont permis d'étendre les zones de couverture des télécentres fixes et mobiles. L'étude détaillée qui sera faite par la suite nous donnera plus d'informations.

Il n'existe pas de normes en matière de gestion de ces unités économiques où on peut rencontrer les gens du métier ou des personnes formées sur le tas. Le responsable de l'unité n'est pas souvent le gérant qui est parfois un proche parent désœuvré que l'on veut aider. Cela pose des problèmes de gestion et de maîtrise de l'activité, fut-elle apparemment simple.

3.2.2 La formation

Que ce soit les centres de formation en informatique ayant pignon sur rue aux personnes assurant des formations à leurs domiciles, les formations données ne respectent que le bon vouloir du formateur. Certaines structures informelles vont jusqu'à délivrer des attestations de succès qui ne sont valables que pour satisfaire l'apprenant ou comme élément de références dans le cadre de la recherche d'un emploi informel.

3.2.3 Les vendeurs de biens et services TIC

On dénombre tout une catégorie de vendeurs et le plus souvent les activités sont entremêlées à d'autres comme la vente de marchandises générales, fruits et légumes ou l'artisanat.

Nous allons aborder ici les plus courants, l'étude détaillée qui sera faite par la suite donnera une vision plus exhaustive du phénomène.

3.2.3.1 Les vendeurs d'accessoires et de téléphones mobiles

Ils sont nombreux dans les centres urbains et proposent toute une panoplie d'accessoires pour mobiles (batteries, chargeurs, pièces détachées. De fois, ils sont en même temps réparateurs de téléphone mobile. Ils sont généralement formés sur le tas et ont peu de connaissances en électronique.

3.2.3.2 Les vendeurs d'ordinateurs neufs et de seconde main

Beaucoup de vendeurs d'ordinateurs d'occasion ou parfois neufs exercent dans le marché informel. Ils s'approvisionnent dans filières de récupération de matériel d'occasion (voitures venant de l'Europe, réfrigérateurs,...) et le plus souvent vendent le matériel « tout risque » c'est-à-dire sans garantie et pas de possibilité de le tester. Cela les permet d'éviter leurs carences en connaissances informatiques. Certains vont jusqu'à recruter d'autres personnes plus habilitées pour les aider à remettre le matériel en vente avant de le vendre.

Au Burkina Faso, il existe des marchés de puces spécialisés dans les composants d'ordinateurs d'occasion. Les vendeurs n'ont aucune connaissance en informatique et les acheteurs achètent à leurs risques et périls.

3.2.3.3 Les chargeurs de téléphone mobile

Une autre catégorie de métiers est celle de recharge de téléphones mobiles. Si au début les kits de recharge étaient bricolés (utilisation de chargeurs de voitures branchés à des accumulateurs), le métier s'est amélioré suite à la vente de kits chinois pouvant recharger 10 à 20 téléphones simultanément.

Ils sont présents dans les centres urbains, surtout dans les marchés et à leurs abords, permettant de dépanner les usagers possédant des téléphones à batteries déchargées.

Dans les quartiers périphériques où il n'y a pas d'électricité, on rencontre également les centres de recharge souvent combinés à d'autres activités comme les vidéos clubs. Ils utilisent les générateurs électriques à essence pour alimenter les kits de recharge.

Dans certains villages, c'est avec des accumulateurs ou des panneaux solaires que les recharges sont effectuées. Le coût de la recharge est de 100 francs CFA en moyenne.

3.2.3.4 Les collecteurs de fonds pour les systèmes de flotte

Les collecteurs de fonds de flotte sont des personnes chargées de collecter les contributions des abonnés à un service de flotte. La flotte est un service qui permet à un groupe de personnes de faire des appels entre elles à un tarif fixe. Quel que soit le volume d'appel, le montant reste inchangé. Le système est fait de sorte que plus le nombre d'abonnés est grand, plus le montant est moindre. Il arrive donc fréquemment que les abonnés ne soient pas situés dans le même service ou le même quartier et des problèmes de recouvrement se posent. Les collecteurs permettent donc de combler ce vide contre une rémunération.

3.3 Analyse Forces-Faiblesses Menaces Opportunités FFMO

Les premières tendances de l'analyse FFMO sont regroupées dans le tableau ci-après.

FORCES	OPPORTUNITES
Grande flexibilité Cumul des tâches Grande mobilité Pas besoin d'être formé Faibles barrières à l'entrée	Demande toujours croissante Clientèle nombreuse cherchant prix bas Service de proximité
FAIBLESSES	MENACES
Revenus non garantis Jeunes victimes d'arnaques (faux billets...) et de viols divers Absence de contrôles Absence de prise en charge Absence de formation Jeunes vendeurs malhonnêtes vendant des produits périmés	Possibilité de carrière limitée Métiers non garantis Technologies très changeantes Difficultés d'obtention de crédits Concurrence féroce dans certains sous-secteurs. Faible qualité des services et des produits Gouvernement intéressé par la collecte de l'impôt seulement

Cette matrice d'analyse FFMO nous montre encore une fois l'importance du secteur informel des TIC et l'intérêt de faire une analyse en profondeur afin de mieux le comprendre.

L'analyse préliminaire des forces et des faiblesses internes au sous-secteur permet de voir les dessous du secteur informel caractérisés par l'insécurité sous toutes les formes. Des témoignages de filles gérantes abusées sont fréquents. Plusieurs jeunes vendeurs de cartes de recharges se voient délester de leurs ventes par des truands et certains clients mal intentionnés leur refilent de faux billets.

Les agents de ce secteur regorgent également de personnes mal intentionnées qui vendent de mauvais produits, profitent de l'ignorance des usagers pour s'investir en réparateurs de portables, d'ordinateurs...

Ces nouveaux charlatans du numérique font tellement des dégâts qu'il est difficile aux usagers de faire confiance à un spécialiste, fut-il du secteur formel.

CONCLUSION

Ce document de travail fait la synthèse du travail préliminaire effectué dans les trois pays de l'étude, à savoir le Burkina, la Cameroun et le Sénégal. Il permet d'avoir un état des lieux des TIC dans ces pays et d'ouvrir une perspective pour voir ce qui se passe au niveau du sous-secteur informel des TIC. Ce document prépare le travail de recherche méthodologique approfondie qui aboutira à une enquête fine sur le sujet dans les trois pays.

Nous constatons au regard de l'analyse ici que le secteur informel des TIC est une réalité dans les 3 pays. Bien qu'il soit une réalité, il est très peu analysé et observé.

Plusieurs paradoxes caractérisent le secteur informel des TIC au regard de nos premières observations.

Les Etats quand ils s'y intéressent sont préoccupés par le recouvrement des impôts. On dénote l'absence d'une véritable politique de promotion ou d'encadrement de sous secteur qui est laissé à lui-même.

Les acteurs utilisent tous leurs possibles pour tirer leurs épingles du jeu et on constate la coexistence du bon grain de l'ivraie. Le secteur informel rend service et en même constitue un danger pour les usagers et le secteur formel parce que captant une partie de leurs clientèles.

Le secteur informel des TIC est simplement dans certains cas une extension du formel qui ne veut pas investir dans certains domaines (ventes des cartes de recharges...)

Une analyse approfondie nous permettra d'étudier et de comprendre dans des proportions la dynamique de sous-secteur que l'on dit pourvoyeur d'emplois et que nous avons du mal à mesurer et en comprendre les perspectives.

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Bertrand Gaufryau et Carlos Maldonado, *Politique de l'Etat envers le secteur informel - Burkina Faso, Micro-entreprises et secteur informel*, OIT , Document de recherche S-INF-1-12, secteur informel: fonctions macro-economiques et politiques gouvernementales: le cas du Burkina faso

http://www.ilo.org/public/french/employment/skills/hrdr/init/bur_6.htm

IUT 2009 : measuring the information society ; the ICT Development Index.

IUT 2008 : african telecommunication/ict indicators 2008: at a crossroads

International Communication Union

Sylvestre OUEDRAOGO, : document de projet version finale et amendé version du 5 février 2008, DT_TIC INFOR 1 , projet TIC INFOR, YAM PUKRI/CRDI

Serge BAYALA et KABORÉ Moïse, 2008, : Etat des lieux du secteur des TIC au Burkina Faso, DT_TIC INFOR 2.1, projet TIC INFOR, YAM PUKRI/CRDI

Robertine TANKEU 2008, : Etat des lieux du secteur des TIC au Cameroun, DT_TIC INFOR 2.2, projet TIC INFOR, YAM PUKRI/ CRDI

Seydina NDIAGNE et Mamadou DRAME : Etat des lieux du secteur des TIC au Sénégal, 2009, DT_TIC INFOR 3.3., YAM PUKRI /CRDI

ANNEXE, SYNTHÈSE DU PROJET

PROJET DE RECHERCHE

Dynamiques et rôles économique et social du secteur informel des TIC en Afrique de l'Ouest et du Centre : Cas du Burkina Faso, du Cameroun et du Sénégal *TIC- INFOR- AFRIQUE*



L'économie des pays en développement africains notamment, est caractérisée par la coexistence d'un secteur formel et d'un autre dit informel. Ce secteur occupe, selon les pays et les zones urbaine ou rurale, 70 à 80 % de la population active. Au cours des dernières années, son expansion a été favorisée par les crises économiques cycliques et l'application de politiques d'ajustement structurel. Aujourd'hui, aucun domaine de la vie économique et sociale de ces pays n'échappe à l'emprise du secteur informel. Il en est ainsi avec l'essor notable des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays de la région à la faveur de la libéralisation des télécommunications, de l'avènement d'Internet, et, plus récemment, de l'expansion de la téléphonie mobile jusque dans les zones les plus reculées de beaucoup de pays de la région. Ce nouvel environnement technologique crée des opportunités économiques qui contribuent à la richesse nationale ainsi qu'à la création d'emplois et d'activités créatrices de revenus au profit de diverses catégories sociales.

Du vendeur de cartes de recharge au développeur de logiciels en passant par le réparateur de téléphones mobiles, et le tenancier de télécentres, le secteur informel des TIC revêt des dimensions économiques, sociales et politiques qu'il est intéressant d'observer afin de mieux aider à façonner ce nouveau terreau qui est porteur d'espoir si on écoute les discours politiques et les messages des conférences internationales sur la thématique des TIC pour le développement. Le développement rapide des technologies et l'espoir suscité par le sous-secteur nous interpellent donc à faire un tel travail.

La recherche proposée s'inscrit donc dans une logique de valorisation du potentiel du secteur informel des TIC par la mise en place de cadres réglementaires et la prise de décisions politiques favorisant, le cas échéant, le passage à des activités et formes

d'entrepreneuriat relevant du formel. Le Burkina, le Cameroun et le Sénégal seront les lieux d'observation.

4 Objectifs

L'objectif général de ce projet est de mieux comprendre les dynamiques actuelles du secteur informel des TIC et le rôle économique et social qu'il joue afin de recommander la mise en place de cadres réglementaires et l'adoption de mesures politiques propices au renforcement des capacités des acteurs qui y évoluent et, le cas échéant, à leur passage à des activités et à des structures relevant du formel.

De façon plus spécifique, le projet vise à :

- caractériser le secteur informel des TIC par l'identification plus précise des acteurs et des activités dans lesquelles ils sont engagés ;
- analyser les dynamiques en cours afin d'identifier le potentiel du secteur, les facteurs explicatifs de son dynamisme actuel, ses forces et faiblesses, mais aussi les opportunités et les menaces;
- déterminer le rôle social et économique du secteur à travers sa contribution à la richesse nationale, à la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, et à l'impulsion d'autres secteurs nationaux et locaux ;
- analyser les cadres réglementaires et les politiques existants afin de proposer les adaptations appropriées et mettre à la disposition des décideurs politiques des données probantes destinées à la prise de mesures propices à une meilleure exploitation du potentiel du secteur et au passage au formel de ses acteurs qui en ont le potentiel et les motivations.

5 Résultats attendus et leurs utilisations, usagers et bénéficiaires

Les résultats attendus par le projet de recherche

Le projet de recherche sur le secteur informel des TIC en Afrique va nous permettre de mieux comprendre le phénomène, prémisses pour une intervention judicieuse.

Ainsi, le projet permettra à terme :

1. Une meilleure compréhension du sous-secteur
2. Une proposition d'action pour le compte des acteurs y travaillant
3. Un programme de mise en œuvre d'incubateurs pour faire sortir certains éléments et les mettre dans la formalité
4. Un document de plaidoyer pour une intervention dans le sous-secteur
5. Une possibilité d'usage de ressources inexploitées ou sous exploitées (télécentres communautaires)...

6 Organisation

Le projet est organisé comme suit :

- Trois chercheurs principaux dans les 3 pays
- Un coordonnateur du projet
- Des experts conseils au niveau de chaque pays et au niveau international.

Chaque chercheur national sera appuyé par des consultants et autres experts de niveau universitaire pour l'aide dans sa tâche.

7 Institutions et personnes ressources impliquées

Coordination du projet : Association Yam Pukri, 09 BP 1170, Ouaga 09, Burkina Faso
Coordonnateur

- Sylvestre Ouédraogo, Enseignant Chercheur en Économie à l'Université de Ouagadougou, président association Yam Pukri, sylvestre.ouedraogo@univ-ouaga.bf
Assistant (es) du projet
- Mme Ouédraogo Karidjatou, Chargée des études à Yam Pukri, ouedraogokaridja82@yahoo.fr
- Mr Kaboré Moïse, Enseignant Chercheur à l'UFR de Sciences économiques de l'Université de Ouagadougou elkab2004@yahoo.fr

Pour le Burkina Faso,

Serge Bayala, Ph ; Enseignant Chercheur en gestion à l'Université de Ouagadougou
BP 9404 Ouagadougou Burkina Faso Tel: +226.78 86 40 35 sbayala@gmail.com

Pour le Cameroun,

Robertine Tankeu Keutchankeu, Coordinatrice Anais.ac, membre du réseau de recherche RIA « ResearchICTAfrica », Correspondante Régionale « World Dialogue on Regulation » en 2006, BP : 13 918 Yaoundé, Cameroun ; Tél : (237) 77 89 21 13 rtankeu@yahoo.fr

Pour le Sénégal,

Seydina M. Ndiaye, Enseignant chercheur en Informatique, Université Gaston Berger de Saint-Louis, BP 234, Saint-Louis, Sénégal (<http://www.ugb.sn>) Institut des Sciences de l'Ingénieur, Sacré Coeur 1 n°8465, BP 7726 Dakar Médina, Sénégal.

Pour les appuis méthodologiques et scientifiques

- Mr Alioune Camara, CRDI, Dakar
- Mme Annie Cheneau Loquay, CNRS, Bordeaux.
- Dr Pam Zaonoogo, Enseignant Chercheur à l'Unité de formation et de Recherches en Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Ouagadougou. pzahonogo@yahoo.fr
- Mr Pape Diouf, Enseignant-Chercheur à l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, **HEID**, Genève, SUISSE, pape.diouf@graduateinstitute.ch
- Pr Kaboré Samuel, Maître Assistant à l'Unité de formation et de Recherches en Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Ouagadougou. stkabore@yahoo.fr
- Pr Niang Abdoulaye, pniangabdou@yahoo.fr Université Gaston Berger, Sénégal.

(PS cette liste n'est pas exhaustive et d'autres experts se joindront en cours de chemin)

Yam Pukri, Ouagadougou, Juin 2008

Avec le soutien technique et financier du CRDI